



Madame la Directrice Académique,  
mesdames et messieurs les membres du CTSD,

La répartition académie par académie des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée par le ministère de l'Education Nationale en décembre, avec zéro moyen supplémentaire pour 13 académies.

Au niveau national, les 2325 postes distribués ne permettront pas de remplir les objectifs de dédoublement des CE1 en REP et REP+ qui en consommerait 4000, ni ceux d'instruction obligatoire dès 3 ans qui en nécessiterait 1000. Autant de moyens nécessaires qu'il faudra trouver ailleurs en supprimant encore des PDMQDC, dont l'action n'a jamais été évaluée par l'institution, en surchargeant partout les effectifs, en accélérant les fermetures d'écoles.

La France compte toujours bien plus d'élèves par classe que la moyenne des pays de l'OCDE qui est à 21. 104000 classes comptent plus de 25 élèves.

La rentrée 2019 ne devrait donc voir aucune amélioration globale des conditions d'exercice des enseignants ni des conditions d'apprentissage des élèves dans les écoles.

De plus, la réduction du nombre des stagiaires, conséquence d'une politique de suppressions d'emplois dans l'ensemble de la Fonction Publique, est un mauvais signal envoyé alors que le métier souffre déjà de difficulté à être attractif. C'est une manière d'entériner le recours aux contractuels alors que l'exigence du métier suppose des personnels formés.

Cette dotation montre que le gouvernement, au-delà des discours convenus, n'a pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont l'école a besoin.

Revoir cette politique budgétaire et éducative, combattre les inégalités scolaires, c'est ce que la FSU-CGT éducation continuera à revendiquer, aux côtés des enseignants.

Concernant la carte scolaire 2019 de notre département, elle devrait tristement rester dans les annales de la Charente.

Les travaux préparatoires prévoyaient 25 fermetures de classes fermes, et 6 fermetures conditionnelles.

Encore plus symbolique, 2019 devrait voir 13 écoles fermer et 6 fusions d'écoles, jusqu'à créer des groupe à 15 classes sur 2 sites.

Alors, oui, il y a bien une démographie en perte de vitesse sur notre territoire ; il y a bien aussi une responsabilité de certains élus qui tardent ou refusent parfois de réorganiser l'offre scolaire en milieu rural ;

mais tout de même, dans une quantité non négligeable de situations, les services de l'administration scolaire, proposent des fermetures de classes dont les conséquences ne sont absolument pas acceptables et que nous ne pouvons pas cautionner.

Recréer des classes isolées, nous ne l'acceptons pas.

Supprimer des postes quand il « manque », selon les seuls principes de l'arithmétique, 1, 2 ou 3 élèves dans les prévisions, pour créer des classes à 27 élèves sur 4 niveaux, nous ne l'acceptons pas.

Supprimer des postes pour créer des classes en écoles rurales avec des GS-CP-CE1 à 27 quand on dédouble les CP CE1 en REP, nous ne l'acceptons pas.

Supprimer des postes en RPI sans tenir compte des seuils plus favorables qui devraient leur être appliqués en toute logique de maintien des services publics sur un territoire très rural, socialement et culturellement défavorisé nous ne l'acceptons pas.

Supprimer des postes-classes en maternelle sans tenir compte des conditions d'accueil spécifiques inscrites dans la charte pour scolariser les enfants de moins de 3 ans, nous ne l'acceptons pas.

Fusionner des écoles pour créer des écoles de 10 à 15 classes dans lesquelles il deviendra toujours plus facile de fermer à nouveau des postes à moyen terme, nous ne l'acceptons pas.

Supprimer encore des PDMQDC, utiliser les moyens actuels pour alimenter l'indigent projet Villani Torrossian, nous ne pouvons l'accepter.

Voilà pourquoi nous demandons à nouveau à la fois la prise en compte de règles de calcul justes et stables mais également la prise en considération des éléments d'ordre pédagogiques dans l'intérêt prioritaire des élèves qui nous sont confiés.

Concernant les règles de calcul, nous rappelons que nous demandons :

- en accord avec la charte pour scolariser les enfants de moins de 3 ans émanant de la DSDEN de la Charente, la prise en compte à part des effectifs de TPS dans les classes labélisées (20 par classe maximum);
- en accord avec le tableau des seuils utilisé par la DOSAF 16, le respect de la règle préférentielle appliquée aux RPI (25,5 par classe après fermeture) ;
- en accord avec le choix de l'école inclusive, la prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs des classes d'inclusion.

Concernant les éléments d'ordre pédagogiques, nous demandons qu'aucune classe comprenant 4 niveaux ou bien comprenant des CP et des CE1 ne dépasse un effectif de 20 élèves et qu'aucune classe comprenant 3 niveaux ne dépasse un effectif de 25 élèves.

Où est la cohérence entre

- la politique des dédoublements mise en œuvre en REP et REP+,
- les intentions du président de la République qui, selon le journal "Les Echos" du **15 janvier 2019**, a dit : *"On a cet objectif de 12 élèves par classe. Mon objectif c'est qu'on puisse arriver, dans toutes les classes de France, à avoir en CP-CE1, très peu d'élèves par classe"*,

Où est la cohérence entre ces choix et

- des cartes scolaires retaillées à moyens constants, conduisant à la surcharge des classes à multi-niveaux comprenant notamment des CP et des CE1 ?

